



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue **16 juillet 2018 à 19 h 16**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont présents le directeur général et la greffière.

Autres personnes présentes : la directrice générale adjointe, le directeur du Service de police et le directeur du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 11 juin 2018;
4. **Règlements**
 - 4.1 Adoption de règlements :
 - 4.1.1 Règlement (2018)-101-19 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
 - 4.1.2 Règlement (2018)-102-48 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
 - 4.2 Règlement sur la démolition d'immeubles - avis de motion et dépôt du projet de règlement;
 - 4.3 Règlement (2018)-160 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 503 500\$ - adoption de règlement;
 - 4.4 Règlement sur la collecte et le transport des matières résiduelles - avis de motion et dépôt du projet de règlement;
 - 4.5 Règlement modifiant le règlement (2016)-149 concernant les animaux - avis de motion et dépôt du projet de règlement;
5. **Administration**
 - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
 - 5.2 Comité de quartier urbain - nominations et renouvellements;
 - 5.3 Comité de quartier Vieux Mont-Tremblant - nominations et renouvellement;
 - 5.4 10^e anniversaire BNI Mont-Tremblant Élite - participation;
 - 5.5 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités - participation;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Prolongation de l'embauche temporaire d'un commis-secrétaire - Service de l'urbanisme;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Retiré;
 - 7.3 Affectation du surplus libre non affecté;

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 Rue Vaillancourt - empiètements dans les marges de recul;
 - 8.1.2 Rue Vaillancourt - empiètements dans les marges de recul;
 - 8.1.3 159, chemin Bréard - installation de 2 quais sur un terrain vacant;
 - 8.1.4 550, chemin Desmarais - empiètements en marges latérales et dans la bande de protection riveraine et réduction de l'espace naturel;
 - 8.1.5 969, chemin Cochrane - utilisation d'un revêtement extérieur non autorisé;
 - 8.1.6 222, chemin Plouffe - reconstruction en rive;
 - 8.1.7 1842, route 117 - réduction de la bande de protection du corridor de signature;
 - 8.1.8 151, chemin du Pont-de-Fer - empiètement dans la bande de protection riveraine;
 - 8.1.9 335, chemin du Tour-du-Lac - utilisation d'un revêtement de toiture non autorisé;
 - 8.1.10 Rue Longpré - implantation d'un garage en cour avant;
 - 8.1.11 206, chemin Desmarais - réduction de l'espace naturel;
 - 8.1.12 185, 6^e Rang - utilisation d'un revêtement de toiture non autorisé;
 - 8.1.13 235, chemin du Lac-Dufour - augmentation de la hauteur du muret de soutènement et empiètement en marge avant;
- 8.2 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :
 - 8.2.1 Réunion du 16 avril 2018;
 - 8.2.2 Réunion du 14 mai 2018;
 - 8.2.3 Réunion du 18 juin 2018;
 - 8.2.4 Réunion du 16 juillet 2018;
- 8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - Ferme Aux Petits Oignons inc. - 1842, route 117;
- 8.4 Servitude sur le lot 4 655 045 du cadastre du Québec - chemin Plouffe;
- 8.5 Contribution pour des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels hors site - Chriscott Properties inc. et M. Bryan Jones - rue Harkins;
- 8.6 Acquisition - 519, montée Kavanagh;

9. Travaux publics

- 9.1 Aménagement d'un parc de planche à roulettes (skatepark) - contrat;
- 9.2 Acquisition d'une fourgonnette ¾ tonne - contrat;
- 9.3 Aménagement et entretien d'un anneau de glace sur le lac Mercier - renouvellement;
- 9.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, et aménagement d'une virée sur le chemin de la Vieille-Ferme - Développement commercial du Centre Tremblant;
- 9.5 Acquisition de deux pompes Flygt - acceptation finale des travaux;
- 9.6 Projet INDIGO - acceptation provisoire des travaux municipaux de niveau I;
- 9.7 Mise en place d'un réseau d'égout séparatif - lot 3 - rues Labelle, Bisson, Saint-Georges et du Cap - décompte progressif n° 2 - autorisation de paiement;
- 9.8 Municipalisation des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - projet Boréal;
- 9.9 Mandat à l'UMQ - appel d'offres CHI-20192021 - produits chimiques pour le traitement des eaux;
- 9.10 Mandat à l'UMQ - appel d'offres CHI-20192020 - produits chimiques pour le traitement des eaux;
- 9.11 Réparation automate - usine lac Tremblant - autorisation de paiement;
- 9.12 Station de pompage du lac Mercier - modification du panneau de contrôle - autorisation de paiement;
- 9.13 Réfection de la toiture de l'édifice Félix-Calvé;
- 9.14 Rue Dupras - aménagement d'un parc;
- 9.15 Remplacement de l'échangeur à plaques à l'aréna;

10. Environnement

- 10.1 Achat de bacs noirs et bacs verts;
- 10.2 Comité des lacs - nomination;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

- 11. Culture et loisirs**
 - 11.1 L'Orchestre symphonique de Montréal à Mont-Tremblant;
 - 11.2 Autorisation de passage et d'événements;
 - 11.3 Entretien général et réparations des sentiers 2018 - contrat.
- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**

CM18 07 259

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM18 07 260

3.1 Séance ordinaire du 11 juin 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Adoption de règlements

CM18 07 261

4.1.1 Règlement (2018)-101-19 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 11 juin 2018;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-101-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (2008)-101 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

CM18 07 262

4.1.2 Règlement (2018)-102-48 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 11 juin 2018;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-102-48 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 263

4.2 Règlement sur la démolition d'immeubles - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis de motion est donné et le projet de Règlement sur la démolition d'immeubles est déposé séance tenante par madame Roxanne Lacasse.

CM18 07 264

4.3 Règlement (2018)-160 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 503 500 \$ - adoption de règlement

La greffière mentionne que ce règlement modifie les taux de droit de mutation pour la tranche de base d'imposition de plus de 503 500 \$ qui passera à 2 % au lieu de 1,5 % et pour celle de plus de 1 007 000 \$ qui passera à 2,5 % et ce, en plus de l'indexation annuelle des montants de base.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur François Marcoux à la séance du 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 11 juin 2018;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-160 RELATIF AUX TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLES AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 503 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 265

4.4 Règlement sur la collecte et le transport des matières résiduelles - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis de motion est donné et le projet de Règlement (2018)-162 sur la collecte et le transport des matières résiduelles est déposé séance tenante par monsieur François Marcoux.

CM18 07 266

4.5 Règlement modifiant le règlement (2016)-149 concernant les animaux - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis de motion est donné et le projet de Règlement modifiant le règlement (2016)-149 concernant les animaux est déposé séance tenante par monsieur François Marcoux.

5. Administration

CM18 07 267

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé monsieur Danny Stewart



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 268

5.2 Comité de quartier urbain - nominations et renouvellements

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit entériner par résolution la nomination des membres de comité de quartier choisis par l'assemblée générale du 12 juin 2018;

CONSIDÉRANT le départ de messieurs Jean-Guy Crête et Normand Létourneau ainsi que de madame Madeleine P. Léonard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU, pour le comité de quartier urbain :

DE renouveler le mandat des personnes suivantes pour une période de deux ans, soit jusqu'au 12 juin 2020 :

- madame Cathy Lévesque (résidente);
- monsieur Christian Fortier (résident);

DE nommer les personnes suivantes pour un mandat de deux ans, soit du 12 juin 2018 au 12 juin 2020 :

- monsieur Michel Savard (résident);
- monsieur René Dorais (résident).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM18 07 269

5.3 Comité de quartier Vieux Mont-Tremblant - nominations et renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit entériner par résolution la nomination des membres de comité de quartier choisis par l'assemblée générale du 15 juin 2018;

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Camil Rochefort et de madame Cathy St-Germain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU, pour le comité de quartier Vieux Mont-Tremblant :

DE renouveler le mandat de madame Karen Samson (résidente) pour une période de deux ans, soit jusqu'au 15 juin 2020;

DE nommer les personnes suivantes pour un mandat de deux ans, soit du 15 juin 2018 au 15 juin 2020 :

- madame Marie-Josée Labbé (résidente);
- monsieur David Coderre (commerçant).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

CM18 07 270

5.4 10^e anniversaire BNI Mont-Tremblant Élite - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de deux billets au montant total de 54,78 \$, montant exonéré de taxe (poste budgétaire 02-110-00-346), pour le 10^e anniversaire de BNI Mont-Tremblant Élite qui a eu lieu le 19 juin 2018 au restaurant Antipasto et auquel messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille et François Marcoux ont participé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 271

5.5 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités - participation

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE mesdames les conseillères Mélanie Matte et Sylvie Vaillancourt ainsi que monsieur le conseiller Joël Charbonneau soient autorisés à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra les 20, 21 et 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal et de rembourser les dépenses inhérentes à ce congrès (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM18 07 272

6.1 Prolongation de l'embauche temporaire d'un commis-secrétaire - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT le volume de travail administratif au Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU DE prolonger de trente jours, l'embauche temporaire de madame Ninon Perrier, à titre de commis-secrétaire au Service de l'urbanisme et ce, à compter du 17 septembre 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM18 07 273

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2018 au montant 169 152,20 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CM18 07 274

7.3 Affectation du surplus libre non affecté



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'année financière 2017 ont démontré des surplus reliés aux différentes réserves des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation du surplus libre non affecté à la réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles pour un montant de 1 300 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 Rue Vaillancourt - empiètements dans les marges de recul

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-076) vise à autoriser l'implantation d'une habitation multifamiliale de 8 logements à 6,45 m plutôt qu'à 7,5 m de la ligne avant et un balcon à 1,25 m plutôt que 1,50 m de la ligne latérale droite.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-06-111)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Rue Vaillancourt - empiètements dans les marges de recul

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-077) vise à autoriser l'implantation d'une habitation multifamiliale de 8 logements à 6,45 m plutôt qu'à 7,5 m de la ligne avant.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-06-112)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 159, chemin Bréard - installation de 2 quais sur un terrain vacant

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-086) vise à régulariser l'implantation d'un quai sur un terrain vacant et en autoriser un second alors que le règlement autorise l'installation d'un seul quai et seulement sur un terrain où il y a une résidence.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-06-103)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 550, chemin Desmarais - empiètements en marges latérales et dans la bande de protection riveraine et réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-090) vise à autoriser un projet d'agrandissement dont :

- l'implantation sera à 23,64 m plutôt qu'à 25 m de la ligne des hautes eaux du lac Tremblant et à 10,81 m plutôt qu'à 12 m de la ligne latérale gauche;
- l'implantation de la véranda sera à 10,51 m plutôt qu'à 12 m de la ligne latérale droite;
- le total des deux marges latérales sera de 21,32 m plutôt que de 24 m;
- le pourcentage d'espace naturel sera de 66 % plutôt que de 80 %.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-06-107)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

8.1.5 969, chemin Cochrane - utilisation d'un revêtement extérieur non autorisé

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-091) vise à autoriser l'installation d'un revêtement extérieur de tuiles architecturales en acier prépeint sur certaines sections d'une résidence alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-06-108)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 222, chemin Plouffe - reconstruction en rive

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-092) vise à autoriser que la rénovation d'un bâtiment situé en rive implique le changement complet d'un ou plusieurs murs ou partie de murs porteurs sur plus de 75 % de la superficie totale des façades de l'enveloppe extérieure.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-06-102)

Questions du public : une question est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.7 1842, route 117 - réduction de la bande de protection du corridor de signature

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-099) vise à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement :

- dont une portion de l'allée d'accès et 3 cases de stationnement empiètent dans l'emprise de la rue alors qu'elles devraient en être distancées de 1 m;
- dont la bande de protection du corridor de signature a une profondeur de 1,13 m plutôt que de 8 m;
- où une plantation de 12 arbres plutôt que de 25 arbres est projetée dans la bande de protection du corridor de signature;
- une distance entre les arbres de 3 m plutôt que de 10 m restreignant ainsi la percée visuelle sur la rivière du Diable.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU18-06-115)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 151, chemin du Pont-de-Fer - empiètement dans la bande de protection riveraine

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-102) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement à 15,2 m plutôt qu'à 20 m de la rivière du Diable.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-06-113)

Questions du public : une question est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.9 335, chemin du Tour-du-Lac - utilisation d'un revêtement de toiture non autorisé

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-103) vise à autoriser l'installation d'une véranda et d'un auvent dont les toitures sont en verre plutôt qu'en bardeau d'asphalte, membranes goudronnées multicouches, membranes élastomères, tuile d'ardoise, d'argile, d'acier, ou de béton préfabriquée, bardeau de bois, parements métalliques prépeints et traités en usine, tôle galvanisée, cuivre, toile industrielle.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-06-109)

Questions du public : une question est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.10 Rue Longpré - implantation d'un garage en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-107) vise à autoriser la construction d'un garage attenant en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-06-104)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.11 206, chemin Desmarais - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-108) vise à autoriser un pourcentage d'espace naturel de 60,34 % plutôt que de 80 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU18-06-105)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.12 185, 6^e Rang - utilisation d'un revêtement de toiture non autorisé

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-109) vise à autoriser l'installation d'un solarium dont la toiture est en polycarbonate plutôt qu'en bardeau d'asphalte, membranes goudronnées multicouches, membranes élastomères, tuile d'ardoise, d'argile, d'acier, ou de béton préfabriquée, bardeau de bois, parements métalliques prépeints et traités en usine, tôle galvanisée, cuivre, toile industrielle.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-06-110)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.13 235, chemin du Lac-Dufour - augmentation de la hauteur du muret de soutènement et empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-110) vise à autoriser un muret de stationnement :

- dont l'implantation est directement sur la ligne avant et jouxte la chaussée plutôt qu'à respectivement 0,5 m et 1,5 m de celles-ci;
- dont la hauteur est de 1,5 m plutôt que de 1 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-06-106)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme

CM18 07 275

8.2.1 Réunion du 16 avril 2018

CONSIDÉRANT la tenue, lors de la réunion du conseil du 14 mai 2018, d'une consultation publique pour la demande de dérogation mineure visant l'aménagement d'un stationnement sur le chemin Duplessis;

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire de retirer son point de l'ordre du jour du conseil du 14 mai 2018, comme en fait foi la résolution CM18 05 200;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU :

- D' entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme CCU18-04-053 incluse au procès-verbal du 16 avril 2018 à l'effet de refuser la demande de dérogation mineure 2018-DM-055 pour la construction d'une aire de stationnement d'environ 360 cases sur le chemin Duplessis qui vise l'absence :
- de bordure au pourtour du stationnement et de ses allées d'accès;
 - de plantation dans l'aire d'isolement qui la sépare du site de dépôt de neiges usées de Station Mont Tremblant;
 - de terrepleins de bout d'allée avec plantation à l'intérieur;
- D' accorder, à la requérante, un délai de 1 an pour se conformer à la réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 276

8.2.2 Réunion du 14 mai 2018

CONSIDÉRANT une demande de révision de la décision du conseil déposée pour l'installation de portes de garage au 496, rue de Saint-Jovite assujetti au PIIA-02 Portes d'entrée principales;

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du lot 3 278 764 sur la rue Labelle de retirer son point de l'ordre du jour du conseil du 11 juin 2018, comme en fait foi la résolution CM18 06 240;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

- DE modifier la décision du conseil apparaissant à la résolution CM18 06 240 pour le 496, rue de Saint-Jovite de manière à entériner la recommandation CCU18-05-091 incluse au procès-verbal du 14 mai 2018, soit l'acceptation conditionnelle de l'ajout de 4 portes de garage, de couleur blanche et à 6 fenêtres;
- D' accepter le projet de construction sur le lot 3 278 764 sur la rue Labelle faisant l'objet de la recommandation CCU18-05-086 conformément à la nouvelle proposition de la dessinatrice en architecture, madame Marie-Eve Chaput, datée du 3 juillet 2018 mais déposée le 13 juillet et intitulée *Élévation avant - vue de la rue - nouvelle proposition* et ce, à la condition suivante :
- qu'un plan des aménagements paysagers projetés soit déposé en conservant le maximum des arbres matures déjà existants et en prévoyant la plantation d'une haie sur la ligne latérale droite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 277

8.2.3 Réunion du 18 juin 2018

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

BIEN QUE des informations additionnelles aient été déposées pour les 222, chemin Plouffe, 969, chemin Cochrane et 151, chemin du Pont-de-Fer et 550, chemin Desmarais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU :

- D' accepter la demande de dérogation mineure en autorisant l'installation d'une véranda et d'un auvent avec une toiture en verre au 335, chemin du Tour-du-Lac faisant l'objet de la recommandation CCU18-06-109;
- D' accepter la demande de dérogation mineure en autorisant l'installation d'un solarium avec une toiture en polycarbonate au 185, 6^e Rang, faisant l'objet de la recommandation CCU18-06-110;
- D' accepter les demandes de dérogation mineure pour 2 nouvelles constructions en bordure de la rue Vaillancourt faisant l'objet des recommandations CCU18-06-111 et CCU18-06-112 conformément au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre, monsieur Dany Maltais, numéro 27419, minute 6792 amendé au 19 avril 2018;
- D' accepter la demande de dérogation mineure visant un projet de 2 agrandissements au 550, chemin Desmarais faisant l'objet de la recommandation CCU18-06-107 conformément au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre, monsieur Dany Maltais, numéro 27949, minute 6858, daté du 18 mai 2018 et amendé au 7 juin 2018; le tout aux conditions suivantes :
 - qu'un plan de renaturalisation soit déposé, celui-ci doit comprendre les 3 strates de végétation sur une superficie de 302,7 m² et il doit être réalisé de façon professionnelle;
 - que le propriétaire s'engage à exécuter les travaux de renaturalisation conformément au plan;
- D' informer les requérants des dérogations mineures ci-dessus citées que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, leur acceptation est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée;
- D' entériner les recommandations CCU18-06-115 et CCU18-06-116 ayant pour objet une dérogation mineure sur la bande de protection du corridor de signature ainsi que les travaux de rénovation du bâtiment, la construction d'une terrasse et l'aménagement d'une aire de stationnement assujettis à un PIIA au 1842, route 117 en ajoutant la condition suivante :
 - que seules soient construites, parmi les cases de stationnement empiétant dans la bande de protection du corridor de signature, les 5 cases et leur allée d'accès indiquées à l'extrémité sud-ouest de l'aire de stationnement décrite au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre, monsieur Gabriel Lapointe, numéro 27928, minute 2699 daté du 14 juin 2018;
- DE refuser la réduction du nombre d'arbres dans la bande de protection du corridor de signature faisant l'objet de la recommandation CCU18-06-115 pour le 1842, route 117;
- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 18 juin 2018

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
159, chemin Bréard	CCU18-06-103
Rue Longpré	CCU18-06-104
235, chemin du Lac-Dufour	CCU18-06-106

Accepter conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
206, chemin Desmarais	CCU18-06-105

Refuser les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

Adresses	# de la décision du CCU
222, chemin Plouffe	CCU18-06-102
969, chemin Cochrane	CCU18-06-108
151, chemin du Pont-de-Fer	CCU18-06-113

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
151, chemin du Pont-de-Fer	CCU18-06-114
108, chemin Séguin	CCU18-06-122
1060, rue de Saint-Jovite	CCU18-06-126
1208, rue de Saint-Jovite	CCU18-06-127

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
1842, route 117	CCU18-06-117
Allée Paisible / route 117	CCU18-06-118
120, chemin de Brébeuf	CCU18-06-119
116, chemin de Kandahar	CCU18-06-120
441, rue Saint-Georges	CCU18-06-121
250-254, rue Léonard	CCU18-06-123
414, rue de Saint-Jovite	CCU18-06-124
1060-1080, rue de Saint-Jovite	CCU18-06-125

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 278

8.2.4 Réunion du 16 juillet 2018

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations suivantes incluses au procès-verbal du 16 juillet 2018.



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

16 juillet 2018

Accepter conditionnellement la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
440, rue Labelle	CCU18-07-131

Accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
2044, chemin du Village	CCU18-07-132

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 279

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - Ferme Aux Petits Oignons inc. - 1842, route 117

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1842, route 117 demande une occupation du domaine public afin de construire une allée d'accès et un stationnement sur une partie du lot 4 650 368 étant un élargissement de l'emprise du chemin du Lac-Duhamel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public au propriétaire du 1842, route 117, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 280

8.4 Servitude sur le lot 4 655 045 du cadastre du Québec - chemin Plouffe

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite réaliser un sentier pédestre et de raquette reliant le Village au chemin Thomas-Robert en conformité avec son plan directeur des parcs et sentiers;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 655 045 accordent, sous certaines conditions, une servitude de passage à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'acquiescer une servitude de passage d'environ 3 998 m² passant par les lignes nord, est et sud-est du lot 4 655 045 du cadastre du Québec aux conditions suivantes :

QUE tous les frais relatifs à cette servitude soit assumés par la Ville;

QUE cette servitude soit inscrite comme une contribution pour des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels anticipée;

QUE la servitude soit préparée par la notaire des propriétaires.

Il est entendu que la servitude ne doit pas empêcher les propriétaires de pouvoir la traverser pour accéder à leur terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

CM18 07 281

8.5 Contribution pour des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels hors site - Chriscott Properties inc. et M. Bryan Jones - rue Harkins

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Chriscott Properties inc. et M. Bryan Jones souhaitent faire une contribution pour des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels hors site en cédant à la Ville une servitude pour une piste multifonctionnelle sur le lot 2 803 090 du cadastre du Québec et en vendant ce terrain ultérieurement pour un dollar à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE le sentier projeté est inscrit au plan directeur des parcs et sentiers et est tracé sur ce lot;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'accepter, à titre de contribution pour des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels sur les lots 2 802 885 à 2 802 890, 2 803 499 et 2 803 503, une servitude pour une piste multifonctionnelle sur l'ensemble du lot 2 803 090, que la Ville acquerra pour la somme de 1 \$ lorsqu'il aura été entièrement grevé de servitudes de non-construction, tous les frais relativement à cette transaction étant assumés par les requérants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 282

8.6 Acquisition - 519, montée Kavanagh

CONSIDÉRANT les procédures d'expropriation prises par la Ville afin de prolonger le boulevard du Docteur-Gervais jusqu'à la montée Kavanagh et les résolutions CM08 01 011 et CM08 06 182 adoptées à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est devenue propriétaire des lots 4 178 844 et 4 178 847 par avis de transfert publié le 31 mai 2013 sous le numéro 19 983 465, à la suite duquel la fixation de l'indemnité devait être soumise au Tribunal administratif du Québec (TAQ);

CONSIDÉRANT QUE la décision dans le dossier TAQ # SAI-M-143928-0803 ordonne l'expropriation totale des lots 3 764 109, 4 178 845 et 4 178 846 que la Ville doit acquérir en plus des lots antérieurement acquis par avis de transfert;

CONSIDÉRANT l'accord intervenu entre le propriétaire et la Ville afin de régler ce dossier hors cour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :

D' acquérir les lots 3 764 109 et 4 178 844 à 4 178 847 du cadastre du Québec comprenant le bâtiment du 519, montée Kavanagh pour la somme de 364 000 \$, dont 33 000 \$ déjà versés au cours des procédures d'expropriation et 331 000 \$ dont 85 000 \$ payables par le surplus accumulé affecté et 246 000 \$ payables par le surplus libre accumulé (projet 2008-32.01), tous les frais d'acquisition étant à la charge de la Ville;

DE mandater les professionnels nécessaires à la préparation de l'acte d'acquisition notarié et à la mainlevée des procédures de réserves publiques à des fins de réserves foncières et d'expropriation;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

- D' informer le cabinet d'avocats au dossier de cesser la procédure d'expropriation sur les lots visés;
- D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

9. Travaux publics

CM18 07 283

9.1 Aménagement d'un parc de planche à roulettes (skatepark) - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement d'un parc de planche à roulettes (skatepark) à l'intérieur de l'*Îlot sportif Érik Guay* et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public comportant une option consistant à l'aménagement d'une superficie additionnelle de surface et dont les résultats, taxes en sus, sont les suivants :

Soumissionnaire	Coût	Coût de l'option	Coût total
Nordmec Construction inc.	294 494,06 \$	34 883,00 \$	329 377,06 \$
Soucy Aquatik inc.	387 040,00 \$	37 900,00 \$	424 940,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

- D' accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Nordmec Construction inc., au montant de 329 377,06 \$, taxes en sus (projet 2018-57), pour l'aménagement d'un parc de planche à roulettes (skatepark) incluant l'option d'une surface additionnelle, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2018-24 préparé par la firme Équipe Laurence inc. et payable par la somme disponible du remboursement de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) jusqu'à concurrence d'un maximum de 20 % de cette aide financière, la balance étant payable par le fonds de parcs;
- D' allouer une enveloppe budgétaire additionnelle au Service des travaux publics au montant de 40 000 \$, taxes en sus, pour les travaux de déboisement et d'essouchement, d'implantation d'un système d'éclairage, l'affichage, l'arpentage, la surveillance des travaux et le suivi qualitatif des matériaux (béton), le tout étant payable par le fonds de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM18 07 284

9.2 Acquisition d'une fourgonnette ¾ tonne- contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'une fourgonnette ¾ tonne et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet auprès de 3 fournisseurs et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

ET RÉSOLU d'accepter la seule soumission conforme reçue d'Alliance Ford, au montant de 37 380 \$, taxes en sus (projet 2018-56), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour l'acquisition d'une fourgonnette, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2018-27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 285

9.3 Aménagement et entretien d'un anneau de glace sur le lac Mercier - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2017 à un appel d'offres pour l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace sur le lac Mercier avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2018-2019 et 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Picard a été mandaté par la résolution CM17 11 371;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de monsieur Pierre Picard au montant de 22 000 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-701-31-520), pour l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace sur le lac Mercier pour la période 2018-2019, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2017-45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 286

9.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, et aménagement d'une virée sur le chemin de la Vieille-Ferme - Développement commercial du Centre Tremblant

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 17 mai 2018 par monsieur Dean Mendel de la Société en Commandite Immeubles Centre Tremblant, pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, ainsi que l'aménagement d'une virée sur le chemin de la Vieille-Ferme pour le Développement commercial du Centre Tremblant, situé sur la Route 117, au sud du carrefour giratoire Vaillancourt;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par la firme CLA experts-conseils inc., et en conformité avec le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés conformément aux normes et règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :

D' accepter la requête déposée par la Société en Commandite Immeubles Centre Tremblant, pour effectuer les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, ainsi que l'aménagement d'une virée sur le chemin de la Vieille-Ferme pour le Développement commercial du Centre Tremblant, sur une partie des lots 4 607 449, 3 280 848, 3 280 975 et 3 280 873 du cadastre du Québec, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

QUE la Ville s'engage à municipaliser la nouvelle virée aménagée pour le chemin de la Vieille-Ferme en incluant les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire s'y retrouvant, suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 287

9.5 Acquisition de deux pompes Flygt - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de deux pompes Flygt pour les stations de pompage Principale et Base Sud a été réalisée auprès de l'entreprise Nordmec Construction inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE procéder aux acceptations provisoire et finale des travaux et de verser à Nordmec Construction inc. la retenue contractuelle de 10 % au montant de 11 858 \$, taxes en sus, pour l'acquisition de deux pompes Flygt aux stations de pompage Principale et Base Sud;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 288

9.6 Projet INDIGO - acceptation provisoire des travaux municipaux de niveau I

CONSIDÉRANT l'entente signée par 9251-7465 Québec inc. et 9351-2663 Québec inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM17 10 324 pour les travaux de construction de rues et de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le projet de développement INDIGO;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :

D' accepter les travaux de niveau 1 du projet INDIGO concernant les travaux de construction de rues et de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur les lots 3 278 415, 3 280 621, 4 119 716, 4 119 717, 4 119 719, 4 119 721 et 6 129 280 du cadastre du Québec;

D' autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie pour les travaux du niveau I (caution de 809 885 \$) dès la réception de la garantie du niveau 2 (120 615 \$) à laquelle un montant de 96 789 \$ pour des déficiences constatées est ajouté;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

QUE cette remise soit effectuée sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et que ce dernier garantisse la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 289

9.7 Mise en place d'un réseau d'égout séparatif - lot 3 - rues Labelle, Bisson, Saint-Georges et du Cap - décompte progressif n° 2 - autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise en place d'un réseau d'égout séparatif lot 3 - rues Labelle, Bisson, Saint-Georges et du Cap ont été réalisés par l'entreprise 9088-9569 Québec inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la firme WSP;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' approuver le décompte progressif n° 2 du contrat de mise en place d'un réseau d'égout séparatif lot 3 - rues Labelle, Bisson, Saint-Georges et du Cap réalisé par l'entreprise 9088-9569 Québec inc. et de procéder au paiement du décompte n° 2 au montant de 372 692,76 \$, taxes en sus, auquel une retenue de 10 % doit être appliquée (projet 2017-40);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et que ce dernier garantisse la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 290

9.8 Municipalisation des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - projet Boréal

CONSIDÉRANT QUE Station Mont Tremblant s.e.n.c. Ltée désire céder à la Ville les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire mis en place dans le cadre du projet de développement Boréal tel que prévu à l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville et autorisée par la résolution 2005-848 adoptée le 21 décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux mis en place sont conformes à la politique de municipalisation du règlement (2001)-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession et de servitude concernant la municipalisation des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire mis en place dans le cadre du projet de développement immobilier Boréal, le tout conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville, à la remise d'une confirmation que les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sont libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et à ce que tous les frais de cession soient assumés par le cédant.

Cette cession exclut cependant les branchements de service entre les conduites principales d'aqueduc et d'égout sanitaire, et les propriétés desservies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

16 juillet 2018

CM18 07 291

9.9 Mandat à l'UMQ - appel d'offres CHI-20192021 - produits chimiques pour le traitement des eaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achat de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : sulfate d'aluminium, sulfate ferrique, chlore gazeux et hydroxyde de sodium;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium (alun), l'hydroxyde de sodium, et le chlore gazeux dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019, 2020 et 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE la Ville :

- confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192021 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2019 au le 31 décembre 2021 et visant l'achat de le sulfate d'aluminium (alun), l'hydroxyde de sodium et le chlore gazeux nécessaires aux activités de la Ville;
- confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021;
- s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription avec les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement;
- s'engage à respecter les termes et conditions du contrat, incluant tout renouvellement, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;
- reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Le taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour celles non membres de l'UMQ;
- transmette un exemplaire de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 292

9.10 Mandat à l'UMQ - appel d'offres CHI-20192020 - produits chimiques pour le traitement des eaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achat de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, chaux calcique hydratée, charbon activé et silicate de sodium N;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du Pass 10 dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019 et 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE la Ville :

- confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192020 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au le 31 décembre 2020 et visant l'achat de Pass 10 nécessaire à ses activités;
- confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020;
- s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription avec les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement;
- s'engage à respecter les termes et conditions du contrat, incluant tout renouvellement, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;
- reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour les celles non membres de l'UMQ;
- transmette un exemplaire de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 293

9.11 Réparation automate - usine lac Tremblant - autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation de l'automate à l'usine de filtration au lac Tremblant ont dû être réalisés par l'entreprise Tetra Tech QI inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver le paiement de 1 491,03 \$, taxes en sus (payable par la réserve d'aqueduc du secteur Village - poste budgétaire 02-412-01-523), à



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

l'entreprise Tetra Tech QI inc. pour la réparation de l'automate à l'usine de filtration au lac Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 294

9.12 Station de pompage du lac Mercier - modification du panneau de contrôle - autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE des travaux de modification du panneau de contrôle des pompes ont dû être réalisés à la station de pompage du lac Mercier par l'entreprise J.M. Léonard Electricien inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver le paiement de 11 665,98 \$, taxes en sus (payable par la réserve d'égout du secteur Village - projet 2018-58), à l'entreprise J.M. Léonard Électricien inc. pour la modification du panneau de contrôle à la station de pompage du lac Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 295

9.13 Réfection de la toiture de l'édifice Félix-Calvé

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réfection du revêtement de toit de l'édifice Félix-Calvé qui a atteint sa fin de vie utile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'allouer une enveloppe budgétaire au montant de 15 000 \$, payable par le surplus libre accumulé pour les travaux de réfection de la toiture de l'édifice Félix-Calvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 296

9.14 Rue Dupras - aménagement d'un parc

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement d'un parc de quartier sur la rue Dupras et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Paysagistes Northland inc.	95 165 \$
Créations Aqua Terra inc.	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Paysagistes Northland inc., au montant de 95 165 \$, taxes en sus, payable par le fonds de parcs, pour l'aménagement d'un parc de quartier sur la rue Dupras conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2018-28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

CM18 07 297

9.15 Remplacement de l'échangeur à plaques à l'aréna

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au remplacement de l'échangeur à plaques du système de refroidissement de l'aréna qui a atteint sa fin de vie utile, ce qui peut affecter l'état de plusieurs composantes mécaniques du système de réfrigération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' allouer un montant de 25 000 \$ payable par le surplus libre accumulé pour les travaux de remplacement de l'échangeur à plaques du système de refroidissement de l'aréna;

D' allouer une enveloppe budgétaire additionnelle de 10 000 \$ au budget d'opération (poste 02-701-30-521) pour les travaux requis de réparation au système de réfrigération de l'aréna, prélevés à même le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM18 07 298

10.1 Achat de bacs noirs et bacs verts

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit régulièrement s'assurer d'une disponibilité de bacs sur roues et renflouer son inventaire au besoin;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à un appel d'offres regroupé pour ses municipalités ayant besoin de bacs et obtenu des soumissions en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'acheter, auprès de la MRC des Laurentides, 182 bacs verts et 140 bacs noirs au coût unitaire de 101,38 \$, pour des montants respectifs de 18 451,16 \$ (poste budgétaire 02-452-10-695) et 14 193,20 \$ (poste budgétaire 02-451-10-695), pour un total de 32 644,36 \$, le tout exonéré de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 299

10.2 Comité des lacs - nomination

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de remplacer le représentant des citoyens suite au départ de la personne qui occupait ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE nommer madame Thérèse Barrette, à titre de représentante des citoyens pour le comité des lacs et ce, pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 16 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

11. Culture et loisirs

CM18 07 300

11.1 L'Orchestre symphonique de Montréal à Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT la proposition d'inviter l'Orchestre symphonique de Montréal moyennant une participation financière de la Ville afin de célébrer le 20^e anniversaire de la Fête de la Musique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE déboursier un montant de 40 000 \$, payable par le surplus libre accumulé, pour permettre la présentation d'un concert de l'Orchestre symphonique de Montréal à Mont-Tremblant dans le cadre du 20^e anniversaire de la Fête de la musique, le 2 septembre à 19 h 30 (poste budgétaire 02-702-90-690), à la condition que Station Mont Tremblant et l'Association de villégiature de Tremblant contribuent à cet événement pour un minimum de 40 000 \$ chacune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 301

11.2 Autorisation de passage et d'événements

CONSIDÉRANT les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' autoriser les événements et les droits de passage à Mont-Tremblant pour les activités suivantes :

Organismes	Activité	Date	Lieu
Nation Mont-Tremblant inc.	Déto-nation tour	21 juillet 2018	Parc de planche à roulettes - Îlot institutionnel du campus primaire
Festi Jazz Mont-Tremblant	Spectacles de jazz	1 ^{er} au 5 août 2018	Rue Charbonneau
Paroisse St-Jovite	Marché aux puces	25 août 2018	Stationnement de l'église de St-Jovite
Association des aviateurs - région Mont-Tremblant et Montréal	Jeunes en vol	8 septembre 2018 - en cas de pluie reporté au 9 septembre 2018	Aéroport Wheeler

D' autoriser la fermeture de la rue Charbonneau (entre les rues de Saint-Jovite et Lauzon) du 30 juillet au 7 août 2018 pour l'événement Festi Jazz Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 07 302

11.3 Entretien général et réparations des sentiers 2018 - contrat



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 juillet 2018

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à l'entretien et réparations des sentiers de juillet à décembre 2018 et que le Service de la culture et des loisirs a procédé à une demande de prix pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Coût (taxes en sus)
Enviroforêt inc.	21 280 \$
Trail Master / Maître des sentiers	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter l'offre d'Enviroforêt inc. pour l'entretien général et la réparation des sentiers pour l'année 2018, pour un montant de 21 280 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-52-498), conformément aux documents de demande de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. **Police**
- 13. **Incendie**
- 14. **Rapport**
- 15. **Acceptation de la correspondance**
- 16. **Affaires nouvelles**
- 17. **Période d'intervention des membres du conseil**

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM18 07 303

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

